

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 mars 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret (partie de séance)
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0165 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0166 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 février 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 février 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 février 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 février 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2019-036);
- Dépôt d'une modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Steeve Verret arrive à la séance. Il est 17 h 26.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0167 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 février 2019 – Proposition que la Ville demande au Réseau de transport de la Capitale d'offrir la gratuité des services de transport en commun sur l'ensemble de son réseau lorsqu'il y a accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus - DG2019-015 (Ra-2109)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-015. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition, tel que rédigé, déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 février 2019, proposant de demander au Réseau de transport de la Capitale d'offrir la gratuité des services de transport en commun sur l'ensemble de son réseau lorsqu'il y a accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition, après avoir pris connaissance du sommaire décisionnel, mais appuie l'avis du comité exécutif dont il demande l'adoption par le conseil de la ville.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu de demander au Réseau de transport de la Capitale d'étudier, au

cours des prochains mois, la proposition d'offrir la gratuité des services de transport en commun sur l'ensemble de son réseau lorsqu'il y a accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0168 **Demande de délai additionnel jusqu'au 1er avril 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - DG2019-016 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 1^{er} avril 2019, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relativement aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2019-0169 **Hommage à monsieur Helder Duarte et sincères condoléances à sa famille**

Attendu que le décès de monsieur Helder Duarte, figure emblématique du soccer féminin à Québec, a été annoncé le 21 février 2019;

Attendu que monsieur Helder Duarte était impliqué activement dans le développement du soccer féminin dans la région de Québec depuis 1991, ayant occupé le titre d'instructeur-chef au sein d'équipes féminines junior et sénior de l'équipe du *Dynamo* et des *Titans de Limoilou*;

Attendu que monsieur Helder Duarte a été admis au sein du réseau universitaire québécois en 1995 avec l'équipe féminine de soccer *Rouge et Or* de l'*Université Laval*;

Attendu que les troupes de monsieur Helder Duarte se sont méritées plusieurs honneurs, dont une médaille d'argent aux *Jeux du Canada* en 1997 et huit titres provinciaux;

Attendu que ce sportif passionné a reçu le titre d'entraîneur de l'année dans la région de Québec, au Québec et au Canada à de nombreuses reprises;

Attendu qu'il a signé plus de 300 victoires en carrière avec le *Rouge et Or*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent l'apport significatif de monsieur Helder Duarte au soccer féminin dans la grande région de Québec et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0170 Hommage à monsieur Helder Duarte et sincères condoléances à sa famille

Attendu que monsieur Helder Duarte, entraîneur-chef de l'équipe de soccer féminine du *Rouge et Or* de l'*Université Laval*, est décédé subitement le 21 février 2019 à l'âge de 56 ans;

Attendu que monsieur Duarte était à la tête de la formation féminine depuis son admission au sein du réseau universitaire québécois en 1995 et qu'il a cumulé plus de 300 victoires en carrière avec le *Rouge et Or*, tous types de matchs confondus;

Attendu qu'il a mené le *Rouge et Or* à la conquête de deux titres nationaux en 2014 et 2016;

Attendu que monsieur Helder Duarte a été honoré à plusieurs reprises à titre d'entraîneur de soccer de l'année *U SPORTS* (2002, 2016), au Québec (1996, 2002, 2007, 2014, 2015) et dans la région de Québec (1994, 1996);

Attendu que monsieur Helder Duarte a également été élu *Entraîneur de l'année* lors du *Gala de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec* en 2003 et *Entraîneur national de l'année* à l'occasion du *Gala Triomphe 2014*;

Attendu que monsieur Helder Duarte était aussi entraîneur-cadre au sein de l'*Association régionale de soccer de Québec* depuis 1996 et qu'il a été l'instructeur-chef de l'équipe féminine des *Titans de Limoilou* (1991-1995), du *Dynamo senior féminin* (1994-1996) et du *Dynamo junior féminin* (1993);

Attendu que monsieur Helder Duarte a grandement contribué au développement du soccer, tant sur la scène locale que provinciale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Helder Duarte et soulignent la contribution de monsieur Helder Duarte au développement du soccer dans la région de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0171 Félicitations aux membres du comité organisateur et aux bénévoles pour la 60^e édition du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*

Attendu que la 60^e édition du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, qui s'est déroulée du 13 au 24 février 2019 au Centre Vidéotron, a été un franc succès;

Attendu que 213 420 spectateurs, la deuxième meilleure performance de l'histoire, ont assisté à l'événement, et ce, malgré les aléas de la météo;

Attendu que des équipes provenant de 19 pays étaient présentes au tournoi et que plusieurs légendes du hockey telles que messieurs Guy Lafleur, les frères Hanson, Raymond Bourque et Vincent Lecavalier ont aussi fait un arrêt à Québec dans le cadre de la programmation spéciale du 60^e anniversaire;

Attendu que plusieurs autres activités spéciales incluant le *Temple de la renommée du hockey*, le décompte mettant en vedette 60 personnalités du hockey, la visite de la *Coupe Stanley* à Québec et la sortie du livre sur les 60 ans d'histoire du tournoi ont permis de faire de l'édition 2019 une réussite mémorable;

Attendu que le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* est reconnu et prisé internationalement et qu'il génère des retombées économiques importantes pour la ville de Québec;

Attendu que la réussite de cette 60^e édition est attribuable à l'excellent travail accompli par le directeur général du tournoi, monsieur Patrick Dom, et le président du tournoi, monsieur Michel Plante;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent messieurs Patrick Dom et Michel Plante, les membres du comité organisateur et les nombreux bénévoles qui ont contribué à faire que la 60^e édition du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* surpasse les attentes.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0172 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Finales de la Coupe du monde FIS de ski de fond*, en 2019 - **BE2019-011 (CT-2412333) — (Ra-2107)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Finales de la Coupe du monde FIS de ski de fond*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0173 Demande d'aide financière, pour l'année 2019, auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* - **CU2019-016 (Ra-2107)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière, pour l'année 2019, auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, madame Rhonda Rioux, à signer ladite demande d'aide financière.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0174 Entente entre la Ville de Québec et la *Commission scolaire des Découvreurs*, relative à l'utilisation des locaux de la bibliothèque Champigny située dans l'école Les Primevères - **CU2019-020 (CT-CU2019-020) — (Ra-2107)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission scolaire des Découvreurs*, relative à l'utilisation des locaux de

la bibliothèque Champigny située dans l'école Les Primevères, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0175 Subvention à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville - CU2019-022 (CT-2412664) — (Ra-2107)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le versement de subventions totalisant 361 393 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0176 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 915 201 du cadastre du Québec situé à proximité du boulevard Sainte-Anne, et vente de cette même partie de lot – Arrondissement de Beauport - DE2019-031 (Ra-2107)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville, un immeuble situé à proximité du boulevard Sainte-Anne, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 915 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 7 519 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 915 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au Réseau de transport de la Capitale, pour une somme de 902 000 \$, plus les taxes applicables, d'une superficie approximative de 7 519 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0177 **Adjudication d'un contrat de services professionnels et techniques - Installation d'un belvédère dans la côte de Sillery – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 53276) - AP2019-022 (CT-2397489) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à la *Commission de la capitale nationale du Québec*, le contrat de services professionnels et techniques pour l'installation d'un belvédère dans la côte de Sillery – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme de 130 463,14 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la *Commission de la capitale nationale du Québec*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0178 **Adjudication d'un contrat de services professionnels – Programme de recherche : Détérioration structurale des réseaux de distribution d'eau potable – Processus et moyens d'intervention (Dossier 53048) - AP2019-084 (CT-2399036) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à l'*Institut national de la recherche scientifique (INRS)*, le contrat de services professionnels – Programme de recherche : *Détérioration structurale des réseaux de distribution d'eau potable : Processus et moyens d'intervention*, pour une somme de 120 000 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, soit 60 000 \$ en contribution financière et 60 000 \$ en ressources humaines, conditionnellement à l'octroi, à l'*Institut national de la recherche scientifique*, d'une contribution financière du *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada*, pour la réalisation du projet, correspondant à une somme de 120 000 \$, selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser les directeurs du Service de l'ingénierie et du Service des approvisionnements à signer ladite entente;
- 3° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer, pour et au nom

de la Ville, une lettre d'appui à la proposition de recherche de l'*Institut national de la recherche scientifique* (INRS), pour l'obtention d'une contribution financière de 120 000 \$ du *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada*, relativement à la réalisation du projet de recherche décrit dans ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0179 Autorisation de la demande d'aide financière auprès de *Patrimoine canadien*, dans le cadre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels*, pour la nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2019-023 (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière auprès de *Patrimoine canadien*, dans le cadre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels*, pour le projet de rénovation de la bibliothèque Gabrielle-Roy;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, madame Rhonda Rioux, à signer ladite demande.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0180 Attribution d'un toponyme – District électoral de Limoilou – Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2019-024 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'attribuer au futur marché identifié sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel le toponyme suivant : *Le Grand Marché*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0181 Acceptation d'une offre d'achat présentée par *La Compagnie Commonwealth Plywood ltée*, à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 042 392 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de Beauport - DE2019-044 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *La Compagnie Commonwealth Plywood ltée* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, et désigné comme étant le numéro de lot 6 042 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 13 018,6 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre le lot 6 042 392 dudit cadastre, au prix de 72,66 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 945 931,48 \$, plus les taxes applicables.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0182 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Immeubles LS3M inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 273 021 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de Beauport - **DE2019-045** (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Immeubles LS3M inc.* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, et désigné comme étant le numéro de lot 6 273 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 720 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre le lot 6 273 021 dudit cadastre, au prix de 72,66 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 270 295,20 \$, plus les taxes applicables.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0183 **Modification de la résolution CV-2018-1075, modifiant la résolution CV-2010-0932 relative à l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement - **LS2019-034** (Modifie CV-2018-1075) (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de modifier la résolution CV-2018-1075, modifiant la résolution CV-2010-0932 sur l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement, en apportant les modifications proposées dans le tableau joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0184 Autorisation pour le dépôt, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 41 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* - PA2018-152 (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de transmettre, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande d'autorisation, en vertu de l'article 41 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels à l'extérieur de son territoire afin de permettre la protection de ses prises d'eau;
- 2° d'autoriser madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à signer ladite demande et tout autre document nécessaire, pour et au nom de la Ville, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que des municipalités visées par les acquisitions, dans le but d'obtenir les approbations requises pour l'obtention d'une promesse d'achat.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0185 Prolongement de la rue des Aigremoins et construction d'une nouvelle rue - District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport - PA2019-024 (CT-2399651) — (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9333-4761 *Québec inc.*, comprenant notamment le prolongement de la rue des Aigremoins et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 265 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9333-4761 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis

nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser 9333-4761 Québec inc. à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9333-4761 Québec inc., relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 27 540 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, conformément au *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux zones 41066Fb, 41152Cb, 41178Ip, 66412Ha et 66413Ha et à diverses dispositions*, R.V.Q. 2675;
- 9° de demander au comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue ainsi que pour le bassin de rétention réalisés et cédés à la Ville en application de l'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0186 Avenant à l'entente intervenue le 6 juillet 2016 entre la Ville de Québec et Espaces Lebourgneuf S.E.C. et modification de la résolution CV-2015-0619 relative au prolongement de la rue du Blizzard, phase 3, et à l'ouverture d'une nouvelle rue à partir de la rue des Rocailles - PA2019-025 (Modifie CV-2015-0619) (CT-2413658) — (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 6 juillet 2016 entre la Ville de Québec et *Espaces Lebourgneuf S.E.C.*, relative au prolongement de la rue du Blizzard, phase 3, et à l'ouverture d'une nouvelle rue à partir de la rue des Rocailles, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le greffier de la Ville et la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire à signer ledit avenant;

3° de modifier la résolution CV-2015-0619, adoptée le 6 juillet 2015, par le remplacement du huitième paragraphe par le suivant :

« d'autoriser des investissements de 37 910 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2101, de 194 702 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville de Québec à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0187 Désignation d'un membre du conseil pour agir à titre de président d'assemblée, en remplacement du vice-président du conseil de la ville - GA2019-003 (Ra-2109)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de désigner monsieur le conseiller Sylvain Légaré pour remplacer le vice-président du conseil de la Ville en cas d'absence ou au besoin.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 38.

CV-2019-0188 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec (Dossier 53137) - AP2019-062 (Ra-2107)

Monsieur le conseiller Patrick Paquet soulève qu'il y a une erreur dans le sommaire décisionnel quant à la référence d'un article de la *Loi sur les cités et villes*. Les membres du conseil consentent à l'unanimité de procéder à la correction du sommaire décisionnel, s'il y a lieu, après vérification de ladite disposition légale.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Nadeau Services conseils s.a.*, du contrat de services professionnels pour des services-conseils en actuariat - Renouvellement des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec, du 1^{er} mars au 31 décembre 2019, pour une somme estimée à 250 000 \$, excluant les taxes, selon les taux horaires de l'offre de service jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0189 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1256 - **CU2019-018** (Ra-2107)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1256;
- 2° l'appropriation de 15 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1256. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0190 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec - **DG2019-012** (Ra-2107)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document d'amendement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0191 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels et techniques - Sensibilisation citoyenne par la mise en oeuvre d'une brigade de l'eau – 2019–2020 (Dossier 53298) - AP2019-045 (CT-2411488) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, du contrat de services professionnels et techniques - Sensibilisation citoyenne par la mise en oeuvre d'une brigade de l'eau – 2019–2020, pour une somme de 290 547,50 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au directeur du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0192 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 52676) - AP2019-052 (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Paul-H. Lafond & fils ltée*, de l'entente contractuelle pour des travaux

d'entrepreneur général, de la date de l'adjudication au 31 janvier 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52676 et aux tarifs horaires de sa soumission du 7 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0193 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 au contrat relatif à l'acquisition de matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie (Appel d'offres public 51936) - AP2019-064 (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 212 870 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Hypertec Systèmes inc.*, en vertu de la résolution CA-2018-0399 du 19 septembre 2018, relatif à l'acquisition de matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0194 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition du mobilier artistique événementiel pour la place Jean-Béliveau - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53389) - AP2019-076 (CT-2413508) — (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Morelli Designers*, du contrat pour l'acquisition du mobilier artistique événementiel pour la place Jean-Béliveau - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 550 000 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au directeur du Service des approvisionnements, à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard,

Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 19 h 50.

CV-2019-0195 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de Québec (Dossier 53468) - AP2019-089 (CT-2414312) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase avant-projet), de la 1^{re} Avenue et du chemin de la Canardière, dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de Québec;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser les paiements.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 18 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0196 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 1232 - A3MR2018-016 (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions*, R.A.V.Q. 1232.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0197 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec Numérique, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet Semaine numérique de Québec 2019, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 - DE2019-019 (CT-DE2019-019) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 296 000 \$, pour la réalisation du projet *Semaine numérique de Québec 2019*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 296 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernoult, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault,

Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 18 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0198 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 881-883, boulevard Raymond, connu et désigné comme étant le lot 1 755 503 du cadastre du Québec — Arrondissement de Beauport - DE2019-037 (CT-2411079) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 755 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 552,2 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Francis Racine, pour une somme de 206 500 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, la clause spéciale se retrouvant à l'article 9;
- 2° au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0199 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'offre de service révisée de la Ville de Québec lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec - DG2019-003 (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'approuver et de rendre publique l'offre de service révisée de la Ville de Québec lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec, jointe en annexe 2 au sommaire décisionnel, et de la communiquer aux intervenants désignés afin que les attentes de la Ville de Québec leur soient clairement exprimées;
- 2° d'informer officiellement le ministre de la Sécurité publique et le *Protecteur du citoyen* des modalités de son offre de service en matière

d'intervention d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de l'agglomération de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1252

En vertu de l'article 91 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, propose d'amender le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1252, afin de scinder la partie d'achat d'équipement qui servira au Centre de glaces et les autres équipements acquis pour d'autres fins.

Madame la présidente appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 16

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0200 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1252 - EM2019-001 (Ra-2108)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1252;

2° l'appropriation de 1 891 100 \$ à même le fonds général de

l'agglomération, soit une somme égale à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1252. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 17 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 20 h 03.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, mairesse suppléante, propose les dossiers EM2019-002 à RH2019-108 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 mars 2019.

CV-2019-0201 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1253 - EM2019-002 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1253;
- 2° l'appropriation de 2 718 800 \$ à même le fonds général, soit une somme égale à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1253. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0202 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n^o 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-005 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n^o 366 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 744 000 \$ concernant l'acquisition de 25 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0203 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1254 - LS2019-035 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1^o l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1254;*

2^o l'appropriation de 265 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1254. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0204 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1251 - PA2019-022 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1251;
- 2° l'appropriation de 110 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1251. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0205 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1234, tel que modifié - PA2019-023 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du rapport d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement R.A.V.Q. 1234;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un centre de biométhanisation sur la partie du territoire formée du lot numéro 5 375 773 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1234, tel que modifié.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0206 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination du directeur adjoint par intérim du Service de l'évaluation - RH2019-107 (CT-RH2019-107) — (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Pierre St-Michel (ID. 150494), directeur général adjoint des services de soutien institutionnel, pour agir à titre de directeur adjoint par intérim du Service de l'évaluation, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0207 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Éric Racine (ID. 012799) à titre de directeur par intérim du Service de l'évaluation - RH2019-108 (CT-RH2019-108) — (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Éric Racine (ID. 012799), employé permanent, à l'emploi de directeur par intérim du Service de l'évaluation (D052), classe DS2 avec sécurité d'emploi (poste no 43665), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0208 *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2746, et dépôt du projet de règlement - DE2019-056 (Ra-2107)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 350 \$ ni excéder 850 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0209 *Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'année 2019 - DE2019-056 (Ra-2107)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*, pour l'année 2019, joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0210 *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2747, et dépôt du projet de règlement - DE2019-052 (Ra-2107)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de*

Montcalm pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 269,77 \$ ni excéder 804,22 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0211 Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'année 2019 - DE2019-052 (Ra-2107)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm*, pour l'année 2019, joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Montcalm*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0212 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2723 - PA2019-014 (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2723.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0213 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2723 - PA2019-014 (Ra-2108)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement*

d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

D'abord, la définition d'enseigne à éclat est modifiée en y incluant les enseignes qui sont éclairées par une source lumineuse.

D'autre part, l'interdiction que les chambres et les dortoirs des établissements du groupe *C12 auberge de jeunesse* soient munis d'une salle de bain privée est supprimée, de même que les normes de superficie minimale de ces chambres.

En ce qui concerne la tenue d'un événement spécial, il n'est désormais plus exigé qu'un usage d'une des classes d'usages visées à la disposition concernée soit exercé sur le lot, mais seulement que la classe d'usages soit autorisée dans la zone.

De surcroît, un établissement de toilettage d'animaux, sans hébergement, est maintenant associé à un logement à certaines conditions.

De plus, la notion de camion-restaurant associé à certains groupes d'usages de la classe *Récréation extérieure* est remplacée par celle d'unité mobile de restauration afin d'inclure tout type de véhicule.

Finalement, il est dorénavant possible de prescrire dans une zone en particulier que les arbres et la végétation doivent être conservés et maintenus à l'état naturel dans une proportion correspondant à un pourcentage spécifique.

AM-2019-0214 **Avis de motion relatif au *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2743, et dépôt du projet de règlement - DE2019-033 (Ra-2108)***

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 600 000 \$ pour le versement, pour l'année 2019 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0215 **Appropriation de 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville - DE2019-033 (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'approprier 60 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2743. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0216 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2755, et dépôt du projet de règlement - EM2019-003 (Ra-2108)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour approbation un règlement ordonnant l'acquisition de divers véhicules ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation à des fins relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 00 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0217 *Appropriation de 30 000 \$ à même le fonds général de la Ville - EM2019-003 (Ra-2108)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 30 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme égale à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2755. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0218 *Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2019, R.V.Q. 2759, et dépôt du projet de règlement - CU2019-012 (CT-CU2019-012) — (Ra-2108)*

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant, pour l'exercice financier 2019, un programme de subvention relatif à l'occupation d'un atelier d'artiste.

Ce règlement prévoit qu'un artiste professionnel admissible qui occupe un atelier d'artiste dans un immeuble admissible peut obtenir une subvention pour l'année 2019 calculée en fonction de la durée de son occupation pendant

l'année 2018.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0219 **Dégagement d'une somme aux fins du versement de subventions - CU2019-012 (CT-CU2019-012) — (Ra-2108)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à utiliser une somme maximale de 25 000 \$ aux fins de l'attribution des subventions en vertu du Règlement R.V.Q. 2759.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2019-0220 ***Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à l'acquisition d'un immeuble détérioré, R.V.Q. 2701 - A3DA2018-024 (Ra-2104)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à l'acquisition d'un immeuble détérioré*, R.V.Q. 2701.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0221 ***Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux potagers, R.V.Q. 2752 - PA2019-009 (Ra-2103)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux potagers*, R.V.Q. 2752.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0222 *Règlement sur des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2753 - LS2018-138 (Ra-2106)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2753.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0223 *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2758 - IN2019-006 (Ra-2105)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2758.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 21 h 10.

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

Vincent Dufresne
Vice-président

SO/id